



CONFERENCE EPISCOPALE NATIONALE DU CONGO

Secrétariat Général

BP. 3258 – Kinshasa /Gombe

Tél. : 00243 998 24 86 99

Fax : +33172703031

E-mail : cencordc@gmail.com

République Démocratique du Congo

ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GRATUITE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE DANS LES ECOLES CONVENTIONNEES CATHOLIQUES EN RDC ET RECOMMANDATIONS DE LA CENCO

Introduction

1. En mai 2019, le Chef de l'Etat, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a annoncé à la grande satisfaction de la population congolaise, la mise en pratique de la disposition constitutionnelle de la gratuité de l'enseignement de base. La Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) a salué cette décision conforme à la Doctrine Sociale de l'Eglise qui prône l'option préférentielle pour les pauvres.
2. Soucieux d'une mise en pratique efficiente de cette mesure, les évêques membres de la CENCO ont, en juin 2020, adressé au Président de la République un mémorandum dans lequel ils lui recommandaient les préalables qu'il devrait garantir à cette fin, notamment la prise en charge des enseignants non payés et l'amélioration des salaires pour éviter la frustration des enseignants dont quelques-uns étaient convenablement payés grâce à l'intervention des parents.
3. Le Président de la République était conscient de ces préalables et il s'en est suivi une promesse de payer tous les enseignants dits nouvelles unités (NU) et non payés (NP). En plus, il a été annoncé une augmentation progressive du salaire de tous les enseignants en trois paliers. Cette promesse a été réalisée en partie au mois d'octobre 2019.
4. Comme toute réforme de grande envergure, la mise en œuvre de la gratuité a connu quelques difficultés, même dans certaines écoles

conventionnées catholiques. Malheureusement cette situation a été politisée au point qu'une certaine opinion accusait l'Eglise catholique de travailler contre la décision du Chef de l'Etat.

5. Fidèle à son engagement à accompagner les Institutions du pays dans la mesure où elles s'emploient à améliorer les conditions de vie des Congolais, au terme du premier trimestre de la deuxième année de la gratuité, la CENCO s'est donné le devoir de faire l'état de lieux de la mise en œuvre dans les écoles conventionnées catholiques afin de conseiller utilement le Président de la République et d'accompagner le gouvernement pour la réussite de cette politique que nous encourageons.

I. L'Etat de la mise en œuvre de la gratuité dans les écoles catholiques

6. Pour mieux évaluer la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement de base dans les écoles catholiques, il convient d'avoir présent à l'esprit le nombre des écoles, des élèves et des enseignants payés et non payés. Ce qui nous permet de bien apprécier en termes de pourcentage la mise en pratique de cette disposition constitutionnelle et de bien nous s'imprégner des difficultés relevées.

A. Tableaux statistiques

<i>1. Tableau synthétique des écoles, des élèves et des enseignants</i>					
<i>Désignation</i>	Maternel	Primaire	Secondaire	Total	
Ecoles	724	12.616	5.298	18.638	
Elèves	53.373	4.326.422	1.192.816	5.572.611	
Enseignants	3.273	161.337	89.234	253.844	
<i>2. Tableau synthétique de la situation des N.U. et des N.P. dans les ECCATH des 45/47 Diocèses</i>					
<i>Désignation</i>	Maternel	Primaire	Secondaire	B.G.	Total
N.U.	899	13.329	25.168	572	39.968
N.P.	13	237	607	26	883
Total	912	13.566	25.775	598	40.851

- Au moins 39.968 (soit 16%) NU dans l'ensemble du réseau catholique ;
 - Au moins 883 (soit 0,4%) NP dans l'ensemble du réseau catholique.
7. De ce qui précède il ressort que l'Eglise catholique en RDC gère au moins 40.851 (16,1%) enseignants NU et NP dont 13.566, soit 33% à l'école primaire qui travaillent sans être payés par l'Etat. Une situation qui ne peut pas laisser indifférents les pasteurs car ces enseignants sont des parents qui ont aussi beaucoup des charges à leur actif.

B. Le pourcentage de la mise en pratique de la gratuité

a. Ecoles primaires (12.616 écoles)

1	97,2%, soit 12.263 écoles recourent à leurs frais de fonctionnement pour soutenir les NU et NP. Chacun reçoit mensuellement entre 10.000 et 50.000 FC selon les milieux. Les parents ne paient rien.
2	1,6%, soit 202 écoles recourent soit à l'autofinancement communautaire, au paiement en nature (les élèves font les champs) ou encore à la solidarité (cotisation) des enseignants payés pour soutenir les NU et les NP.
3	1,2%, soit 151 écoles ont recouru à la contribution des parents sur initiative des parents eux-mêmes, particulièrement dans les grandes villes.

b. Ecoles secondaires et maternelles (6.022 écoles)

1	89,8%, soit 5.408 écoles ont payé tant soit peu les NU et le NP grâce en prélevant un peu d'argent des frais de fonctionnement. Chacun reçoit mensuellement entre 10.000 et 50000 Fc.
2	5,3%, soit 319 écoles ont recouru à la contribution des parents, sur initiative de ces derniers
3	2,7%, soit 164 écoles paient les NU et NP sur base d'autofinancement et paiement en nature
4	2,2%, soit 133 écoles ont payé les NU et NP grâce à la générosité (cotisation) des enseignants payés.

II. Difficultés/Conséquences

8. La mise en pratique de la disposition constitutionnelle de la gratuité de l'enseignement dans le contexte actuel fait face à certaines difficultés dont il faut tenir compte dans la recherche d'une solution efficace :
 - 1) Le surpeuplement des classes. L'absence des infrastructures pour accueillir les nombreux enfants que la gratuité a amenés à l'école ;
 - 2) La démotivation des enseignants NU, NP et les autres mécontents de leur traitement (non-paiement du 2^{ème} et du 3^{ème} paliers) avec comme conséquence les arrêts récurrents des cours occasionnés par le boycott de l'enseignement et des grèves blanches ;
 - 3) L'insuffisance des frais de fonctionnement des bureaux gestionnaires et des écoles dont une partie est utilisée pour soulager les NU et les NP ;
 - 4) Le non-respect du programme généralement non achevé à cause des absences des enseignants ;
 - 5) Le délabrement avancé des infrastructures scolaires faute des frais d'entretien conséquents ;
 - 6) Le manque d'imprimés, de matériels didactiques et des manuels scolaires ;
 - 7) Le dépeuplement des nouvelles écoles agréées mais non budgétisées pour gonfler les anciennes écoles budgétisées ;
 - 8) Le manque des frais de déplacement pour les responsables des bureaux gestionnaires ;
 - 9) Toutes les difficultés énoncées ci-dessus concourent inévitablement à la **baisse sévère de la qualité de l'enseignement.**

III. Recommandations

9. De ce qui précède, nous constatons que la gestion de la gratuité souffre d'un déficit de leadership au sein du secteur éducatif, caractérisé par des actions de court terme, l'absence de vision, de planification et de budgétisation dans la durée.

10. Plusieurs instructions du Ministère et du Secrétariat Général ont visé les effets et non les problèmes de fond et dans certains cas, ils ont eu pour conséquence d'ouvrir des brèches défavorables à la bonne gestion et à la consolidation de la gratuité.
11. Ainsi pour assurer l'efficacité et la pérennité de la gratuité, la CENCO recommande :
- 1) **De revisiter la création des provinces éducationnelles et des Bureaux Gestionnaires budgétivores** de manière à les réduire si possible en tenant compte de la proximité ainsi que de la disponibilité financière.
 - 2) **De rationaliser la création des écoles et des Bureaux Gestionnaires** ainsi que l'octroi des arrêtés via un processus participatif, transparent et respectueux des normes.
 - 3) **De procéder au paiement de tous les enseignants NU** trouvés en poste au moment de l'annonce de la gratuité.
 - 4) **De réformer en profondeur le SECOPE** pour garantir la traçabilité et la transparence dans la gestion des fonds mis à sa disposition par le Trésor Public pour la paie des enseignants et revoir le contrat avec les institutions financières chargées de la paie des enseignants.
 - 5) De revoir la **rémunération des enseignants** en tenant compte du coût de la vie : logement et transport en milieu urbain et prime de brousse pour les enseignants des milieux ruraux, conformément au Statut des Carrières au sein des services publics. Le montant du premier palier, à savoir 170\$ est devenu insignifiant par rapport au coût de la vie, surtout en ville.
 - 6) **D'augmenter les frais de fonctionnement des écoles et des Bureaux Gestionnaires.**
 - 7) De soutenir la gratuité par des **financements alternatifs** de l'éducation à travers des taxes et des impôts au bénéfice de l'éducation, des apports de financements du secteur privé gérés de manière transparente par des commissions tenues par les parties prenantes et les partenaires éducatifs.

- 8) De respecter les procédures en place et activer les mécanismes de contrôles indépendants et l'application des sanctions.
- 9) De mettre en place **un cadre de concertation** impliquant les gestionnaires pour évaluer et améliorer dans la mesure du possible la prise de décisions en rapport avec la gratuité de l'enseignement.

CONCLUSION

12. Du présent état des lieux, il ressort clairement que, conformément à la décision du Président de la République, dans **98,8%** de nos écoles primaires, les parents ne paient rien pour la scolarité de leurs enfants. Les Ecoles Conventionnées Catholiques ne se sont donc pas comportées de manière à saboter la disposition constitutionnelle de la gratuité de l'enseignement de base. Bien au contraire, elles ont essayé de trouver, désespérément, des **solutions locales face aux problèmes non résolus par le Ministère de tutelle au point de cautionner certaines injustices pour sauver la politique de la gratuité**, notamment la ponction des frais de fonctionnement déjà modiques et le fait de faire travailler les élèves pour l'autofinancement. Encore que les résultats de ces solutions injustes n'en sont pas une. Comment un enseignant peut-il vivre avec 10.000 FC, soit 5 \$ mensuellement ?
13. Quant à **1,2%** des écoles des grandes villes où les parents sont amenés à contribuer, la CENCO considère que c'est une désobéissance qu'il ne faut pas encourager mais qu'il faut aussi gérer avec humanité considérant la condition de ces enseignants et les conséquences de manque d'une solution adéquate.
14. Somme toute, il n'y a qu'une solution efficace pour sauver la gratuité de l'enseignement, à savoir la prise en charge convenable des enseignants et des écoles par le trésor public comme promis.
15. La CENCO reste déterminée à accompagner le processus de la gratuité de l'enseignement de base qu'elle considère irréversible.

Notre vœu est que la nouvelle gouvernance que le peuple congolais attend impatiemment se penche d'urgence sur ce dossier car dans les conditions actuelles, la gratuité de l'enseignement risque de se transformer en une bombe qui compromettra l'avenir de nos enfants et détruira davantage notre pays, la RDC.

Fait à Kinshasa, le 13 janvier 2021.



Abbe Donatien NSHOLE
Secrétaire Général de la CENCO